

COMMUNE DE FREISSIONIERES
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

CONSEIL MUNICIPAL DU 1^{ER} DECEMBRE 2025
DÉLIBÉRATION N° 2025-63

CONSEILLERS EN EXERCICE : 10

Conseillers présents : 7

Pour : 8

Conseillers absents : 3

Contre :

Conseillers représentés : 1

Abstention :

L'an deux mille vingt-cinq, le premier décembre à dix-huit heures trente le Conseil Municipal de Freissinières était assemblé en session ordinaire, à la Mairie de Freissinières, après convocation légale du 24 octobre 2025, sous la présidence de Monsieur Cyrille DRUJON D'ASTROS, Maire de Freissinières.

Présents : ARDUIN Annie - BERTHALON Jérôme - BOISSET André - BOISSET Philippe - DRUJON D'ASTROS Cyrille - MESTRE Françoise - SEGOND Éric.

Absents : BOISSET Vincent - LATIL Jessica - LEJEUNE Laurent

Pouvoir : LATIL Jessica à BERTHALON Jérôme

Secrétaire de séance : BERTHALON Jérôme

Objet : PROJET D'ACQUISITION DU FONCIER DU PERIMETRE IMMEDIATE DES CAPTAGES DES ROURES, DE MAS DES ROUSSES ET DE MALAFOUASSE - DEMANDE D'ENQUETE PARCELLAIRE

Suite à la déclaration d'utilité publique du projet d'acquisition du foncier du périmètre de protection immédiate des captages des Roures, de Mas des Rousses et de Malafouasse, par arrêté préfectoral du 15 juillet 2024, il convient d'acquérir les parcelles concernées par le projet dont la maîtrise foncière n'est, pour l'heure, pas assurée.

Monsieur le Maire rappelle aux Membres du Conseil Municipal que :

- Des négociations avec les propriétaires n'ont pu aboutir,
- Certaines parcelles appartiennent à des propriétaires inconnus ou dont les successions n'ont pas été réglées, ce qui rend impossible leur acquisition à l'amiable,

- Une discordance a été relevée lors de l'enquête publique initiale, certaines personnes ayant été consultées à tort alors que leurs parcelles n'étaient pas concernées, tandis que d'autres propriétaires, effectivement concernés, n'avaient pas été informés comme il l'auraient dû l'être.

Dans un souci de transparence et de régularité, il apparaît donc nécessaire d'engager une enquête parcellaire complémentaire, permettant de rectifier ces erreurs et de garantir l'information et la participation effective de l'ensemble des propriétaires concernés par l'opération.

Afin d'obtenir la maîtrise foncière indispensable à ce projet, Monsieur le Maire propose aux Membres du Conseil Municipal de solliciter auprès de Monsieur le Préfet l'ouverture d'une enquête parcellaire complémentaire, engagée à l'encontre des propriétaires de terrains concernés par l'emprise de cette opération.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

Approuve le projet d'acquisition des parcelles nécessaires au projet d'acquisition du foncier du périmètre immédiat des captages des Roures, de Mas des Rousses et de Malafouasse,

Décide d'engager les acquisitions nécessaires à la réalisation de cette opération, soit par voie amiable, soit par voie d'expropriation,

Sollicite auprès de Monsieur le Préfet d'engager l'ouverture d'une enquête parcellaire concernant le projet d'acquisition du foncier du périmètre immédiat des captages de Roures, de Mas des Rousses et de Malafouasse,

Autorise Monsieur le Maire :

- A signer toutes les pièces nécessaires à la réalisation de cette opération, à l'acquisition amiable des parcelles (promesses de vente, actes notariés ou administratifs...) et le cas échéant à la poursuite de la procédure d'expropriation : notification de tous les documents : arrêtés, offres, mémoire, saisine...
- A représenter la Commune de Freissinières dans la procédure d'expropriation, notamment dans la phase judiciaire : transport sur les lieux et audience.

Ainsi fait et délibéré les jour et an susdits.

*Pour Extrait Conforme
Le Maire
Cyrille DRUJON D'ASTROS*

